

BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE

Tarif de transaction pour la vente d'immeuble ou d'appartement à usage d'habitation :

PRIX DE VENTE (Frais d'agence inclus)	HONORAIRES TTC	HONORAIRES HT
DE 0€ à 74 999€	6 000€	5 000.00€
DE 75 000€ à 99 999€	7 000€	5 833.33€
DE 100 000€ à 149 999€	8 500€	7 083.33€
DE 150 000€ à 169 999€	9 500€	7 916.67€
DE 170 000€ à 199 999€	10 500€	8 750.00€
DE 200 000€ à 249 999€	11 000€	9 166.67€
DE 250 000€ à 299 999€	13 000€	10 833.33€
DE 300 000 à 399 999€	15 000€	12 500.00€
AU DELA DE 400 000€	5% du montant	

Les honoraires de négociation sont :

- À la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente « commission vendeur »,
- À la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de vente « commission acquéreur »

Cession de fonds de commerce et de droits au bail :

- 10 % HT du prix de cessions + 10 % HT du loyer annuel hors taxes à la charge de l'acquéreur.



Tarif de location pour des immeubles ou appartements à usage d'habitation :

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi du 6 juillet 1989 et du décret 2014-890 du 1er août 2014. Tous ces tarifs sont TTC.

A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

- Rédaction du bail		3.5€	(Montant plafonné à 10 % du loyer annuel hors charges)
- Organisation de la visite	10€/m ²	3.5€	
- Constitution du dossier de location		3€	
- Etat des lieux d'entrée	3€/m ²	-	

A LA CHARGE DU BAILLEUR :

- Rédaction du bail		3.5€	(Montant plafonné à 10 % du loyer annuel hors charges)
- Organisation de la visite	10€/m ²	3.5€	
- Constitution du dossier de location		3€	
- Etat des lieux d'entrée	3€/m ²	-	

• **Baux d'emplacement de garage et/ou de parking**

120 € TTC à la charge du bailleur et 120 € TTC à la charge du locataire, soit 100 € HT pour chacune des parties.

• **Baux professionnels ou commerciaux**

Honoraires à la charge exclusive du preneur (ou éventuellement répartis entre le bailleur et le preneur selon le mandat)

- Honoraires de location : 15 % HT du loyer annuel hors charges
- Honoraires de rédaction du bail : 15 % HT du loyer annuel hors charges
- Renouvellement du bail : 10 % HT du loyer annuel hors charges

